



Réunion des États parties

Distr. générale
7 octobre 2020
Français
Original : anglais

Trentième session

New York, 15-19 juin 2020

Point 11 de l'ordre du jour

**Examen des questions administratives et budgétaires
concernant le Tribunal international du droit de la mer**

Projet de budget du Tribunal international du droit de la mer pour l'exercice 2021-2022

Additif

1. Dans le projet de budget du Tribunal international du droit de la mer pour l'exercice 2021-2022 (SPLOS/30/5), le crédit de 802 000 euros proposé à la rubrique « Pension des juges partant à la retraite » devait couvrir le versement d'une pension sur 24 mois aux sept juges dont le mandat arrivait à échéance en septembre 2020. Au vu de la réélection de deux juges en août 2020, ce crédit peut être réduit de 208 000 euros et ramené à 594 000 euros, montant qui permettrait de couvrir le versement d'une pension à cinq juges pendant une période de 24 mois.
2. Le crédit proposé à la rubrique « Pensions servies » s'élève à 1 424 600 euros et concerne 11 anciens juges et 8 conjoints survivants. À la suite du décès d'un ancien juge, ce crédit peut être réduit de 49 400 euros et ramené à 1 375 200 euros, montant qui permettrait de couvrir le versement de prestations à 10 anciens juges et à 9 conjoints survivants.
3. En conséquence, le crédit proposé pour le chapitre 2 (Régime des pensions des juges) peut être réduit de 257 400 euros et ramené à 1 969 200 euros.

